



Le SMBI ?

Le Syndicat mixte est composé de 6 EPCI à fiscalité propre.

Son territoire couvre 137 communes et plus de 1 600 km de cours d'eau sur 2 500 km².

Il dispose d'une équipe au service de notre patrimoine naturel :

- des Élus locaux réunis au sein de commissions

- du personnel qualifié pour restaurer les milieux aquatiques et humides du bassin de l'Isle :

- Technicien.ne.s milieux aquatiques
- Technicien.ne.s zones humides
- Animateurs.rice.s Natura 2000
- Équipe en régie.



Riverains

Usagers



Elus

Services de l'État

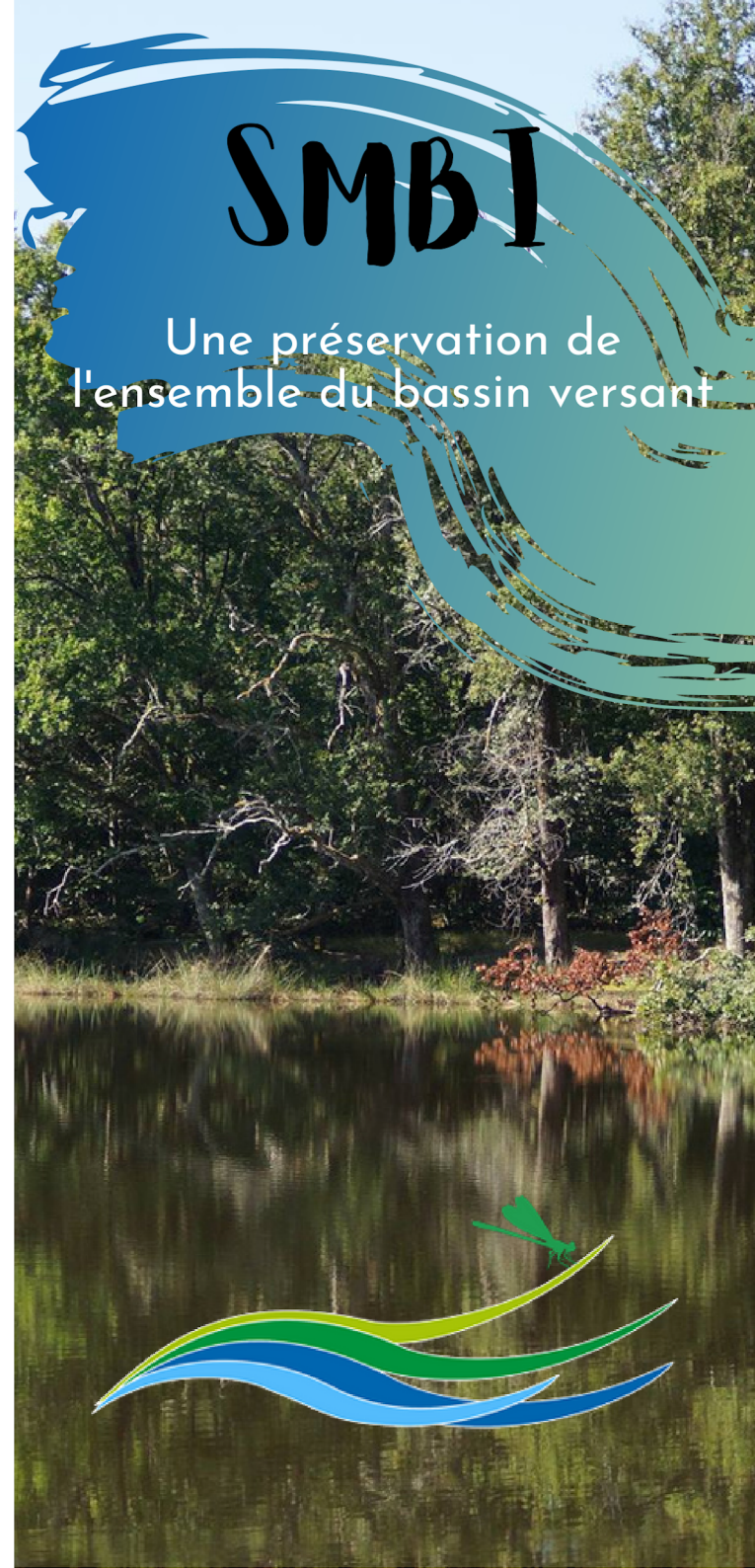
Nos services sont à votre écoute

Contactez-nous

Siège :
 196 route des Grands Champs
 24400 Saint-Laurent-des-Hommes
 Actualités : www.bassin-isle.fr
 Téléphone : 05 53 80 58 51
 Mail : syndicat@bassin-isle.fr



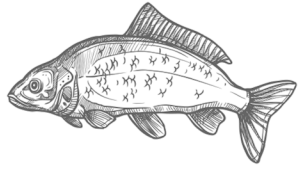
Avec le soutien financier des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents mais aussi :



SMBI

Une préservation de l'ensemble du bassin versant





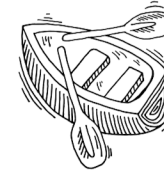
La gestion des cours d'eau :

Regroupe plusieurs actions :

- Etude/diagnostic du milieu
- Entretien des ouvrages hydrauliques
- Gestion de la ripisylve (végétation en bord de cours d'eau)
- Suivi des débits en période d'étiage (faible niveau d'eau)
- Restauration morphologique et des continuités écologiques

Compétence GEMAPI :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : elle vise à diminuer l'expression de ce risque dans l'espace et dans le temps. Avec par exemple la mise en place de repères de crues sur le cours d'eau.



Gestion concertée de bassins versants

Trame verte et bleue, gestion du ruissellement, Natura 2000 agricole et non agricole.



Gestion et protection des zones humides et de leur biodiversité :

Restauration et entretien des zones humides (Natura 2000, appui aux propriétaires, gestion en propre, etc.).
Gestion et préservation d'une biodiversité précieuse (protection des espèces patrimoniales et lutte contre les espèces envahissantes)

Pratique de loisirs doux : itinérance fluviale, pédestre, pêche, etc.

Entretien de la voie verte et des chemins de randonnée, cales à bateau et pontons, gestion des écluses et niveau d'eau, etc...



Éducation à l'environnement et développement durable :

Animations scolaires et périscolaires, grand public, journées thématiques, chantiers participatifs, propriétaires riverains de cours d'eau, de zones humides, etc.

